



Mairie
330 route de Lodève
12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS
Téléphone - 05.65.46.70.09
accueil@cassagnes-begonhes.fr
site internet : www.cassagnes-begonhes.fr

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
012-211200571-AR_2026_0028-AI
A G E D I

Département de l'Aveyron

ARRETÉ :

AR_2026_0028

ARRETE DE DELEGATION ET SIGNATURE A MADAME ALINE FUENTES PONSOT, SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19, R. 2122-8 et R. 2122-10,

Considérant qu'en cas d'absence du Maire et des adjoints, il convient, dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations offertes à la population et d'accroissement de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers ;

Considérant que dans ce but , il convient d'accorder une délégation de signature dans une série de domaines à la Secrétaire Générale de Mairie,

ARRETE

Article 1 : En l'absence ou en cas d'empêchement du maire et des adjoints, Madame Aline FUENTES PONSOT, Rédacteur, occupant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie est autorisée sous ma surveillance et ma responsabilité à signer :

-Les bons de commandes

Article 2 : Madame Aline FUENTES PONSOT, est autorisée sous ma sous ma surveillance et ma responsabilité à bénéficier d'une délégation de signature dans les matières suivantes :

- au titre de l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la légalisation de toute signature apposée en sa présence par l'un de mes administrés connus de lui ou accompagné de deux témoins connus ;
- au titre de l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certifications matérielles et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- au titre de l'article R. 2122-10 les fonctions d'officier d'Etat civil pour les déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfant naturel, pour la transcription et la mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'Etat civil ;
- sous ma surveillance et ma responsabilité toutes copies, d'extraits d'Etat civil quelle que soit la

DELAS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

nature des actes.

Article 3 : Les actes ainsi dressé comporteront la seule signature de Madame Aline FUENTES PONSOT, fonctionnaire municipale déléguée.

Article 4 : Madame Aline FUENTES PONSOT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressée

Aline FUENTES PONSOT

Le : 25/03/2026

Signature



Le 24/03/2026
Pour extrait certifié conforme
La Maire - Aurélie DRULHE



DELAYS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.